

ÉDITORIAL

*De cette onde en ces lieux, Marsonnat est l'image.
On n'apprend ses bienfaits que par ceux qu'il soulage⁽¹⁾*

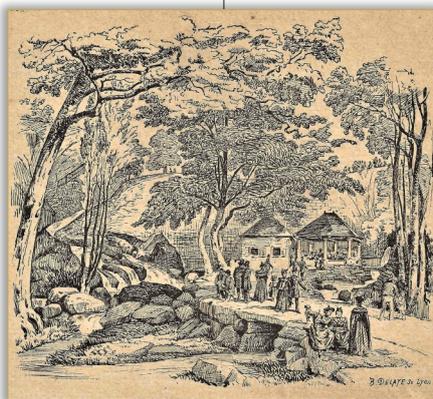
Notre commune doit sa réputation historique dans la métropole lyonnaise à la découverte d'une source par Louis Rougeat de Marsonnat, curé de la paroisse de *Tassins & Charbonnière*, et au début de l'exploitation de ses eaux minérales ferrugineuses par trois générations de la famille Lacroix de Laval. C'est le sujet de l'ouvrage *Naissance des Eaux Minérales de Charbonnières dites de Laval*, que nous publierons.

Par ailleurs, nous avons la chance de disposer, à notre porte, d'un site particulièrement riche, non seulement d'un point de vue architectural et végétal, mais également sur le plan historique puisqu'il a été pendant près de cinq siècles un lieu de villégiature de plusieurs hauts personnages du royaume, de la région ou de Lyon. Cela mérite bien de consacrer une étude qui fait l'objet d'un second ouvrage : *Le Domaine de Lacroix-Laval, entre Histoire et Avenir*, un livre-souvenir pour les apprentis du CFA de la Gastronomie et pour les visiteurs du domaine.

En effet, après le Campus vétérinaire VetAgro Sup, l'Institut National du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, le Campus du Numérique, est arrivé le CFA de la

Gastronomie, qui s'est installé en 2022, sous la conduite du chef étoilé Christian Têtedoie, dans le château du Domaine de Lacroix-Laval. Il renforce incontestablement l'attractivité de l'Ouest lyonnais en termes de notoriété et de compétences

Ces centres d'excellence pleins d'avenir, nous ont incités à nous pencher sur le passé de ce domaine que nous avons en partage avec Marcy-l'Étoile, en éditant deux ouvrages de ce lieu chargé d'histoire(s).



Ce numéro de la Gazette vous éclairera sur les tentatives de sauvegarde de l'activité thermale conduites dans les années 1990 par le maire Jean-Claude Bourcet au moment où le centre de rééducation fonctionnelle quittait Charbonnières-les-Bains.

Il révèle également différentes anecdotes trouvées au fil de nos recherches : les

raisons du nom d'une halte ferroviaire qui est celui d'un autre quartier que le sien, l'usage de l'expression « heure légale », le soutien de notre municipalité en faveur de la natalité en 1924 et la surprenante origine de la Fête des Mères en France.

Bonne lecture et bel été à tous.

Michel Calard, président.

(1) Inscription gravée au dessus du tabouret de la *Fontaine* rapportée par le Marquis d'Avèze Mazade dans *Voyage des Eaux de Charbonnières près de Lyon ou Nathalie reconnue (1814)* ouvrage à consulter en nos locaux

Souscription

Sortie le **Samedi 16 septembre 2023** de l'ouvrage

Le Domaine de Lacroix-Laval entre Histoire et Avenir

Format 21X21 76 pages environ.

Prix public 12€- Souscription: 10€

Souscription au plus tard le **31 juillet 2023**

Chèque à l'ordre de **CHA-GRH**

Bulletin à copier sur notre site **charbonnieres-Histoire**

ou à réclamer par mail à

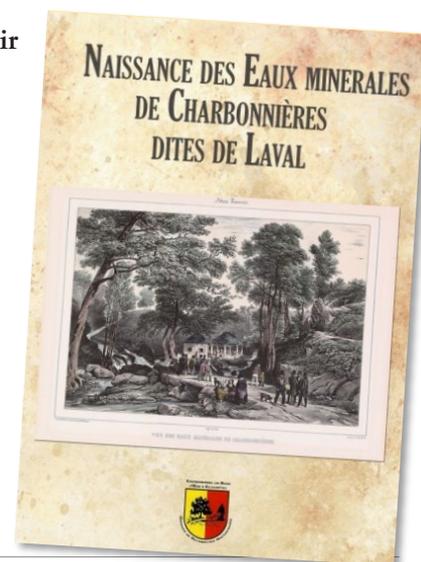
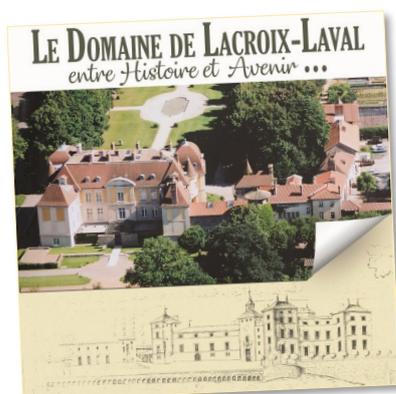
charbonnieres.histoire@gmail.com

Les modalités de sortie seront diffusées ultérieurement.

À l'automne (lieu à définir)

Naissance des Eaux minérales de Charbonnières dites de Laval - Format 21X29,7

Prix public: 15 € Souscription: 12 €



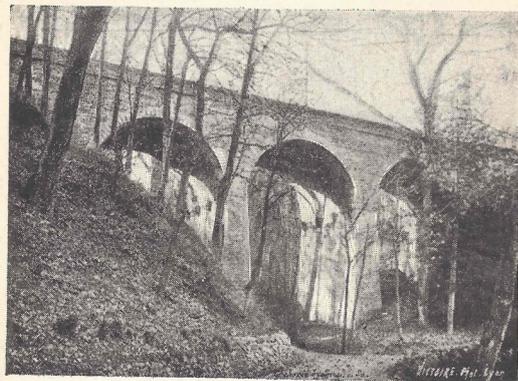
GUIDE DE LA BANLIEUE DE LYON

PAR LE SYNDICAT DE PUBLICITÉ ARTISTIQUE - 1897

Suite de la Gazette N°50

— 4 —

La locomotive halète, souffle, refoulant l'air comprimé dans les freins. Un sifflet strident ébranle les échos endormis du vieux château de Pierre-Scize, qui lui sont renvoyés par les hautes roches du fort Saint-Jean. Le train s'ébranle, empanaché de fumée, et disparaît tout à coup, météore à peine entrevu, sous le profond tunnel qui fouille les entrailles de la



Le Pont d'Écully. (Photographie Victoire.)

colline. En cinq minutes il est à Gorge-de-Loup. A la sortie du tunnel, la vue plonge sur Vaise. Ici les abattoirs, plus loin la gare où nous conduisait cette rampe rapide, bifurcation soudée sur la clef de voûte du grand tunnel de la ligne de Paris à Lyon, dont la tranchée profonde étale sous nos pieds ses longs rubans de fer.

Et, tout au fond, la Saône et ses gais méandres, les hautes cimes du mont Verdun, du mont Cindre et du mont d'Or, sentinelles avancées de la défense de Lyon.

On repart sans arrêt et la ligne traverse cette splendide allée de grands arbres qui, de Vaise, conduit à l'Etoile-

Les coquettes villas d'Écully se sont multipliées et l'école d'agriculture, toujours là, est devenue le Centre de Formation et de Promotion Horticole de Lyon-Écully.

Arthur Antoine Alphonse Péricaud de Gravillon, né le 18 juillet 1828 à Lyon, et mort à Écully le 7 février 1899, fut magistrat, poète, peintre et sculpteur. Sa villa, qui existe toujours, a été reconstruite par l'architecte Gaspard André en 1884.



Elle fait partie du patrimoine remarquable d'Écully.



En 1897, le train fait depuis plus de 25 ans des allers-retours entre Lyon et Charbonnières.

Le rédacteur déploie une intense verve poétique à destination des voyageurs vers Charbonnières...

Cent cinquante ans après, le parcours est le même et le temps de trajet n'a quasiment pas changé !

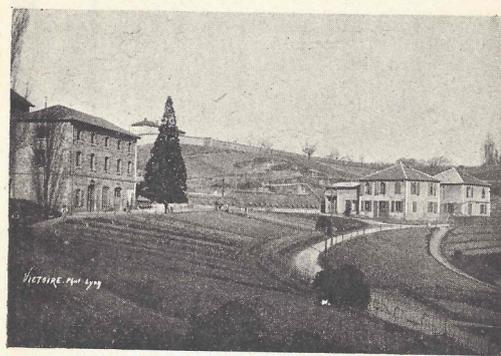
Par contre, le paysage a été profondément modifié. Ainsi les abattoirs de Vaise ont laissé la place à des terrains de sport et à la piscine éponyme (Voir Gazette N°30 page 10).

Le tablier du pont métallique surplombant la route de Bordeaux, devenue à cet endroit l'avenue Victor Hugo, a été remplacé mais le pont resterait le plus « en biais » de France. Quant au ravissant vallon, il accueille aujourd'hui le boulevard du Valvert.

— 5 —

d'Alai; un pont métallique nous fait traverser la route et nous nous enfonçons dans le ravissant vallon d'Écully.

Quel paysage charmeur : à droite, le village d'Écully, son École d'Agriculture, ses coquettes villas, cachées sous les ombrages, comme les Espagnoles derrière leurs verts abat-jour.



L'École d'Agriculture du Pont-d'Écully. (Photographie Victoire.)

Là, les châteaux dans le feuillage ; ici, la villa si artistique du maître sculpteur Arthur de Gravillon. A notre gauche, la Demi-Lune, rendez-vous favori des Lyonnais, avec ses restaurants si réputés, si attirants, ses jeux de boules, toujours peuplés de fanatiques joueurs, ses petites maisonnettes qu'enclôt un bout de jardinet tapi dans l'ombre, autant de petits « bien-être » groupés, serrés dans le vallon.

Dans le fond de la vallée, de gigantesques peupliers jalonnent le joli ruisseau de Charbonnières, qui, des montagnes de Mercruy, court, serpente, zigzague, au gré de ses délicieux caprices, dans les sites les plus charmeurs qui se puis-

GUIDE DE LA BANLIEUE DE LYON

PAR LE SYNDICAT DE PUBLICITÉ ARTISTIQUE - 1897



— 6 —

sent rêver, pour se perdre, un peu plus loin, dans l'Yzeron, entre Pont-d'Alaï et Francheville.



Place de la Demi-Lune. (Photographie Victoire)



La Place de Tassin. (Photographie Victoire.)

Quels tons ravissants pour la palette du paysagiste!

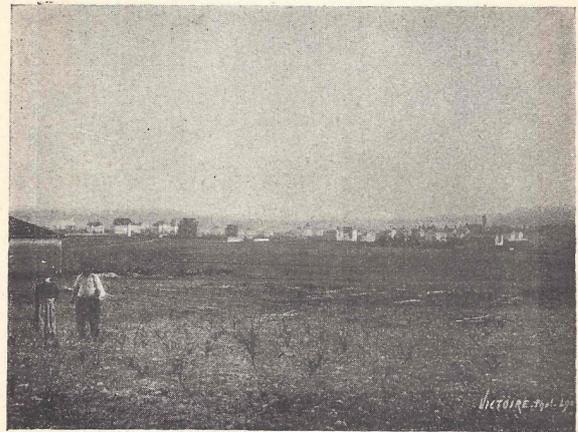
Le narrateur fait preuve d'une volubilité extrême pour énoncer de simples détails géographiques comme le débouché du ruisseau de Charbonnières dans l'Yzeron.



— 7 —

C'est un fouillis de verdure, dans les vallonnements les plus coquets.

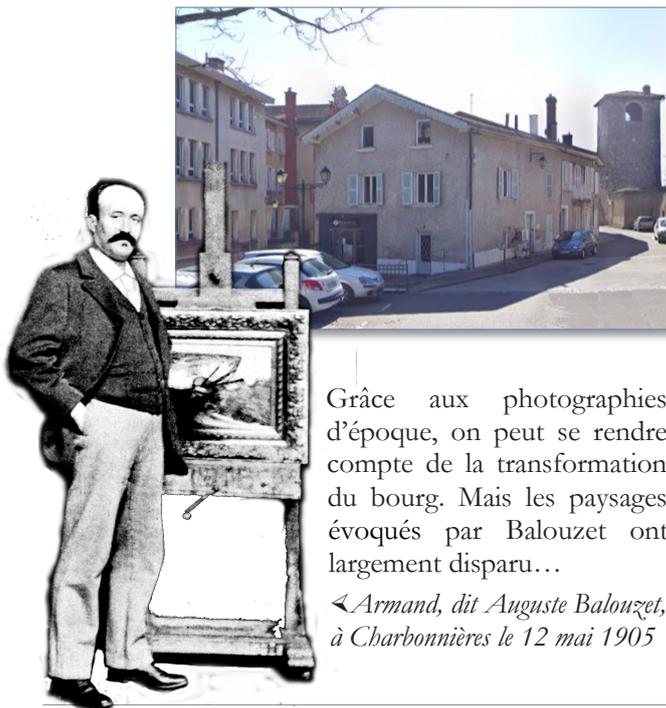
Tassin nous arrête un instant, Tassin, si gentiment planté sur la croupe qui domine l'Yzeron, avec ses maisons tout enguirlandées de vert, ses guinguettes affriolantes, ses promenades sous les taillis, où l'on s'égare si drôlement, pour se



TASSIN. — Vue panoramique prise du Méridien. (Phot. Victoire.)

retrouver au « Tabagnon », petit coin perdu dans le bois, bien connu des amoureux et des artistes.

Le train file dans la vallée. Voici la halte du Méridien, toute peuplée de castelets, de villas ravissantes, accrochés aux pentes gazonnées; tout là-haut la villa du paysagiste Balouzet; les châteaux succèdent aux châteaux; les parcs encadrent les parcs, pour venir baigner leurs rives dans le frais ruisseau qui serpente à leur pied.



Grâce aux photographies d'époque, on peut se rendre compte de la transformation du bourg. Mais les paysages évoqués par Balouzet ont largement disparu...

◀ Armand, dit Auguste Balouzet, est né Arnaud Larose Balouzet à Saint-Genis-Laval le 18 février 1858 et décédé à Charbonnières le 12 mai 1905

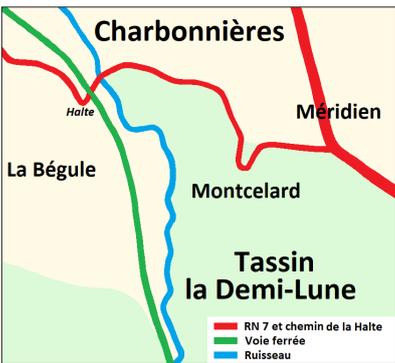
La suite dans votre prochaine Gazette



La halte du Méridien

La ligne ferroviaire de Lyon à Montbrison est ouverte le 17 janvier 1876 à l'initiative de la Compagnie des Dombes et des Chemins de fer du Sud-Est dirigée par les frères Félix et Lucien Mangini. Durant près de vingt ans, aucun train ne s'arrête entre les gares de Tassin et de Charbonnières, situées respectivement à 5,7 km et 8,7 km de celle de Lyon-St Paul.

Le 22 février 1891, une dizaine d'années après la reprise de cette ligne ferroviaire par la Compagnie de Paris à Lyon et à la Méditerranée (PLM), le Conseil municipal de Charbonnières, alors présidé par le Dr Antoine Girard, est amené à délibérer sur le projet d'établissement d'une halte pour trains légers¹ sur la ligne de Lyon à Montbrison aux abords du hameau dit *Le Méridien*. Jusque-là, ce hameau était désigné *La Bégule*. Le quartier dénommé *Le Méridien*, qui est traversé par la route nationale n° 7, se trouve plus à l'est. L'étroit chemin marquant la limite entre les communes de Charbonnières et Tassin-la-Demi-Lune permet toutefois d'effectuer les dessertes.



Carte de 1894

Dans ses conclusions, le Conseil municipal donne son approbation au projet mais précise que la halte ne servira que pour les habitants du hameau susnommé et que la commune ne participera à aucune des dépenses nécessitées et établies dans le rapport du directeur de la compagnie. Lors de la séance du 22 mars 1891, les conseillers municipaux sont informés que les principaux intéressés à cette création s'engagent par écrit à verser la somme de 4 500 F² nécessaire à l'établissement de cette halte. Jean-Baptiste Audras, l'un des membres du Conseil municipal et plus important propriétaire du hameau, semble être le principal contributeur.

Deux ans et demi plus tard, Georges Rivaud, préfet du Rhône, énumère les conditions imposées à la commune pour l'obtention d'un arrêt pour trains légers au Méridien, point kilométrique 7,362 de la ligne de Lyon-St Paul à Montbrison, en particulier les trois suivantes :

- 1 – La station halte sera ouverte aux voyageurs seulement munis de bagages à la main.
- 2 – Les installations pourront être supprimées à toute époque par décision ministérielle, sans que les ayants-droits puissent élever de ce chef aucune réclamation.
- 3 – La commune de Charbonnières livrera gratuitement à la Cie PLM les terrains nécessaires à l'allongement des trottoirs d'une contenance approximative de 200 m² et lui remboursera les dépenses réalisées pour la transformation de la halte, dépenses évaluées provisoirement à 5 680 F, ainsi qu'une somme de 1 420 F représentant des frais divers.



◀ Halte du Méridien vers 1900

Halte du Méridien dans les années 1980 ▼



La Compagnie du PLM se réserve le droit de fermer la halte ou de la déplacer mais aussi de ne faire arrêter que quelques trains à cette halte. Le Conseil municipal sera amené à demander à plusieurs reprises l'arrêt de tel ou tel train.

1 - Trains de voyageurs uniquement. Aucune installation de chargement ou de déchargement de marchandises n'est prévue
2 - Équivalent d'environ 20 000 €



D'une longueur de 1503 m, le chemin partant de la route nationale n° 7 et aboutissant au passage à niveau de la Bressonnière est officiellement dénommé chemin de la Halte du Méridien le 18 novembre 1894. Il emprunte en partie un espace de 6 m de largeur donné gratuitement par la famille Audras.

Au cours de la même séance, le maire fait part d'une pétition d'habitants de l'Aigas et du Chapoly qui demande la réouverture de l'ancien tronçon du chemin de Sain-Bel qui marquait jadis la limite entre Charbonnières et Tassin. Mais faute d'accord avec les propriétaires concernés par l'aménagement d'un passage entre la route de Sain-Bel et la halte du Méridien, la demande soutenue par le député Clapot n'aboutit pas.

Le 26 septembre 1897, le Conseil municipal de Charbonnières décide de prendre en charge le plan d'alignement du chemin de la halte du Méridien et de créer un lacet sur le territoire de Tassin la Demi-Lune afin de répartir la forte déclivité sur une plus longue distance. L'élargissement et l'empierrement de ce chemin visent également à favoriser la construction de maisons.

La réalisation des travaux tarde à intervenir. Le 16 avril 1899, le Conseil municipal donne son approbation au projet de fixation des alignements et du nivellement du chemin vicinal ordinaire de la Halte portant le n° 14 sur le territoire de Charbonnières-les-Bains et le n° 28 sur celui de Tassin-la-Demi-Lune. Il est décidé en outre de fixer à 6 m, fossés compris, la largeur du chemin. En raison des exigences du sieur Pupier, fermier des terrains Audras situés dans la zone du lacet, l'engagement des travaux est reporté au-delà du bail, dont le terme est fixé au 11 novembre 1903.

Lors de la séance du 12 novembre 1921, le Conseil municipal de Charbonnières-les-Bains décide de faire construire un baraquement-abri à la halte du Méridien. Dans les années 1980, il était toujours en place.

Depuis l'adoption en 1935 de la dénomination Chemin de l'Alouette, entre la RN7 et l'avenue Jean Bergeron, l'actuel chemin de la Halte du Méridien a pour point de départ cette avenue et aboutit à présent à la route de Sain-Bel, la partie finale de l'ancien chemin de la Halte du Méridien se dénommant dorénavant chemin de la Ferrière.

Accès aux trains

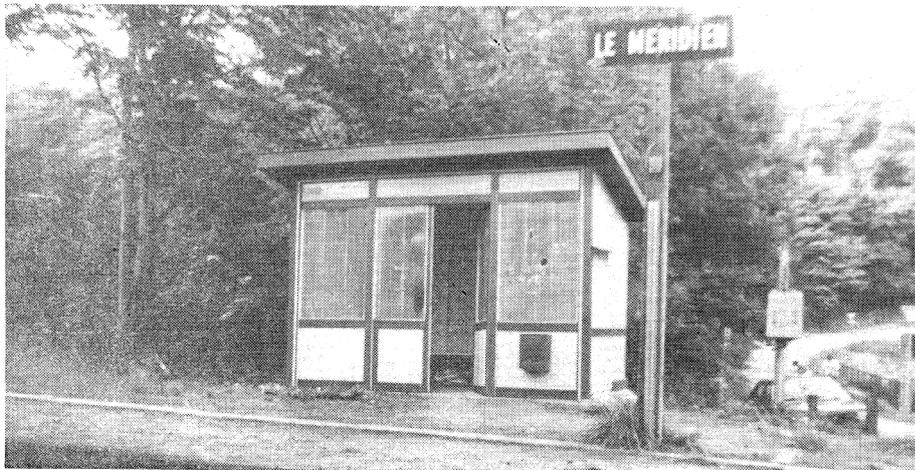
Gare de LE MERIDIEN - LA FERRIERE
Distance environ 400m

En 1994, la halte du Méridien a été transférée à hauteur du Lycée Blaise Pascal, 400 m plus au sud, et a été baptisée *Le Méridien-La Ferrière*. La décision a été prise par la Région et la SNCF sans sollicitation de l'accord de particuliers.

Robert Roux

Charbonnières-les-Bains

Une si jolie petite halte



La commune a trois gare sur son territoire, dont deux haltes, celle des Flachères sur la ligne de Paray-le-Monial et celle du Méridien sur la ligne de Lyon-Saint-Paul-l'Arbresle.

Cette dernière avait autrefois un chef de gare, distribuant les billets, faisant également fonction de garde-barrière de la route reliant alors les quartiers du Chapoly et du Méridien.

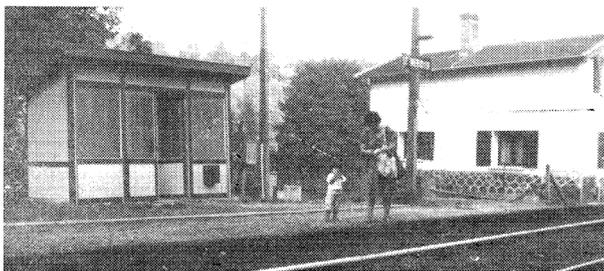
Depuis déjà plusieurs années, le passage à niveau est définitivement fermé aux voitures. Il n'en subsiste que les portillons réservés aux pètons et la maisonnette a été vendue après la suppression du poste de chef de gare.

Seul, un petit abri est au service du public, très apprécié l'hiver par les voyageurs. Laisse sans surveillance, ce refuge en bois fut lentement agressé par les intempéries au cours des années.

mais aussi par des mains de gamins désœuvrés ou de vandales, certains de ne pas être dérangés dans ce coin tranquille.

Sa dégradation aurait pu continuer sans le « coup de cœur » d'un voyageur devant l'état de déchéance de cette petite halte qui l'accueillie et l'abrite chaque matin avant l'arrivée de son train. Sa démarche auprès d'un

responsable S.N.C.F. à la gare Saint-Paul n'a pas été vaine et aujourd'hui le petit abri, oubliant sa grise mine d'hier, étale ses couleurs aux tons beige et marron au milieu de la verdure. Cette petite histoire locale pourrait être la transposition de la phrase du poète : « Objets inanimés avez-vous donc une âme qui s'attache à notre âme ».



Le Progrès - septembre 1988 - La jolie petite halte a aujourd'hui disparu...

Le 26 septembre 1897, le Conseil municipal de Charbonnières-les-Bains décide de prendre en charge le plan d'alignement du chemin de la halte du Méridien et de créer un lacet sur le territoire de Tassin la Demi-Lune afin de répartir la forte déclivité sur une plus longue distance. L'élargissement et l'empierrement de ce chemin visent également à favoriser la construction de maisons.

Lors de la séance du 12 novembre 1921, le Conseil municipal de Charbonnières-les-Bains décide de faire construire un baraquement-abri à la halte du Méridien. Dans les années 1980, il était toujours en place.

Depuis l'adoption en 1935 de la dénomination Chemin de l'Alouette, entre la RN7 et l'avenue Jean Bergeron, l'actuel chemin de la Halte du Méridien a pour point de départ cette avenue et aboutit à présent à la route de Sain-Bel, la partie finale de l'ancien chemin de la Halte du Méridien se dénommant dorénavant chemin de la Ferrière.

Accès aux trains

Gare de LE MERIDIEN - LA FERRIERE
Distance environ 400m

En 1994, la halte du Méridien a été transférée à hauteur du Lycée Blaise Pascal, 400 m plus au sud, et a été baptisée *Le Méridien-La Ferrière*. La décision a été prise par la Région et la SNCF sans sollicitation de l'accord de particuliers.

Robert Roux



Le nouvel arrêt du tram-train face au parking du Lycée



Une tentative de relance du thermalisme

De nombreux Charbonnois, tout comme les visiteurs de la commune, se demandent pour quelle raison Charbonnières-les-Bains n'est plus une station thermale depuis octobre 1992, en dépit de sa notoriété historique de près de deux-cent-vingt ans (1778 - 1992) et de son nom actuel.



Lyon - Charbonnières-les-Bains

Pour comprendre le contexte de l'époque il faut savoir que le Casino et l'établissement thermal, regroupés sous l'entité de la SATHÉL¹, appartiennent au groupe Partouche depuis février 1991 à la suite de la famille Raineau. Alfred Abdila, exploitant de l'activité médicale et thermale, cède son fonds à la Compagnie Générale de Santé (rachetée en 2015 par le Groupe Ramsay). Celle-ci désire moderniser et agrandir les installations. Le parc thermal historique ne le permet pas. Le nouveau propriétaire de l'activité médicale n'a d'autre solution que de s'installer sur un autre site et crée la clinique IRIS à Marcy-l'Étoile, mais sans les thermes. Le bâtiment se trouve donc sans affectation et la municipalité de Charbonnières lui cherche un avenir.

Le compte rendu du Conseil municipal du 15 juillet 1991 nous éclaire sur les dernières tentatives menées par l'équipe municipale conduite par le maire Jean-Claude Bourcet, d'une part pour améliorer la ressource en eau et, d'autre part, pour développer une activité hôtelière assortie de remise en forme, activité de plus en plus en vogue.

La relance de l'activité thermique (compte rendu du Conseil municipal)

« Différentes études ont été menées depuis environ 3 ans par la Municipalité sur le thermalisme. Neuf cents curistes par an se font actuellement soigner à Charbonnières-les-Bains, alors que sept mille patients passent par le centre de réadaptation fonctionnelle. C'est dire que le thermalisme connaît une faible importance actuellement et qu'il mérite d'être développé. Le débit de la source Marsonnat est faible (2,8 l/h) et ne permet pas de traiter plus de 2 500 curistes par an. En 1990, la municipalité a demandé au Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) de faire une étude sur les éventuelles ressources en eau dans la commune. Les résultats sont encourageants et permettent de confirmer la présence de nappes souterraines dans le quartier de Fondelisse², restant entendu que cette eau ne possédera pas les qualités de la source Marsonnat. Il conviendrait de procéder à des forages dont le coût prévisionnel s'élevant à 400 000 frs³ pourrait être pris en charge en partie par la Région. Une autre étude a été faite par la Société des Hôtels Bourgogne, propriétaire de 22 établissements en France et du site Marlioz à Aix-les-Bains) qui semble très intéressée par la reprise des thermes de Charbonnières-les-Bains. Son président, Christian Lameloise⁴ a eu des contacts avec la SATHÉL, propriétaire des

thermes et de la source, pour savoir dans quelles conditions cette reprise pourrait s'effectuer. Cette société préconise, dans un premier temps, d'utiliser au mieux le débit actuel de la source notamment par la récupération nocturne de l'eau, ce qui permettrait une fréquentation de 2 500 curistes/an. Il faut distinguer deux activités : le thermalisme proprement dit dans l'établissement thermal et la balnéothérapie ou remise en forme que la Municipalité envisage de développer dans le secteur des Verrières, sur un terrain dont la commune est propriétaire à proximité de la Résidence Mutualiste du Rhône⁵. Plusieurs sociétés des secteurs de l'hôtellerie et des loisirs ont manifesté leur intérêt. La Chambre de Commerce de Lyon a présenté le groupe allemand Steigenberger, qui était très intéressé par l'exploitation de ce secteur. Une étude de faisabilité a été confiée à ALGOE, à laquelle les Allemands n'ont pas donné suite, mais qui pourra être utile à d'autres investisseurs. Il faut préciser également que la commune n'a qu'un rôle de « locomotive » au niveau des thermes, qu'elle n'a aucun pouvoir de décision et ne peut servir que d'intermédiaire. Il est précisé que depuis 1983, la commune participe régulièrement aux réunions de la Fédération Thermale et Climatique ».

Quatre forages ont été réalisés : au Fondelisse, dans le parc thermal au droit de l'ancien Hôtel des Thermes, dans le Domaine de Lacroix-Laval, en limite de la voie ferrée, et place Marsonnat, au pied de la statue du Dr Girard. Malheureusement le résultat de l'addition des quatre prélèvements restait inférieur au minimum requis par le Conseil Régional pour bénéficier de ses aides financières (10 litres sur 25 litres/heure exigés). Une offre a même été faite à une fédération sportive pour y installer un centre de préparation de haut niveau en conservant l'exploitation existante. Mais elle ne fut pas concluante.

1 - Société des Activités Thermales Hôtelières et Loisirs

2 - Limite nord de la commune entre la route de Paris et Dardilly, le long du chemin du Bois de la Lune

3 - Environ 100 000 €

4 - À l'époque également propriétaire de l'Hôtel Mercure de Charbonnières-les-Bains

5 - RMC : chemin des Verrières. Il s'agit de l'actuel parc d'activités qui a été cédé à la commune lors du détachement de la propriété en deux, l'autre partie étant l'actuel Domaine des Verrières



À la même époque, les Japonais manifestant une frénésie de séjours en Europe, des voyageurs entendaient promouvoir la visite de l'agglomération lyonnaise dans leurs programmes. Charbonnières-les-Bains pouvait ainsi prétendre devenir une étape appréciée de cette clientèle réputée adepte de bien-être.

Un projet japonais envisagé (suite du compte rendu du Conseil municipal)

« Monsieur Magallon, économiste et conseiller financier, installé au Japon, se propose de trouver des investisseurs japonais prêts à créer ce type de complexe sur la commune. Dans ce but, il propose une mission d'étude que la commune financera à la seule condition qu'une suite puisse y être apportée. J.C. Bourcet demande donc aux conseillers municipaux s'ils sont favorables à l'arrivée éventuelle de groupes financiers japonais sur la commune. Si ce principe est accepté, une convention devra alors intervenir. Après un tour de table, le Conseil municipal dégage un avis favorable et la poursuite des négociations avec M. Magallon. Pour conclure, J.-C. Bourcet précise que la

commune peut « gérer » tout ce qui va se passer sur ce site (POS : classement en zone NA : procédure de ZAC). Il y aura donc automatiquement une négociation. Le site envisagé comprend également les terrains Georges-Batier et Delorme; il informe également les membres présents que Monsieur Magallon sera rémunéré par les promoteurs, à hauteur de 2 % sur les investissements japonais : mais l'étude (150 000 frs⁶) sera à la charge de la commune, si cette dernière ne donne pas suite aux recherches de Monsieur Magallon ».



La déception de la commune fut donc grande de ne voir aboutir aucun de ces projets. Il fallut se résigner à la fermeture définitive de l'établissement thermal, puis à la démolition du bâtiment médical en 1997 et en 2004, du pavillon thermal et d'une partie de l'Hôtel des Thermes. Ils ont été remplacés par le Pavillon de la Rotonde, hôtel 5 étoiles, restaurant 1 étoile Michelin et spa.

Quant à la source, elle continue de s'écouler pour se jeter dans le ruisseau de Charbonnières.

Michel Calard



Charbonnières toujours les Bains

Par décret du 13 septembre 1897 promulgué par Félix Faure, Président de la République, la commune de Charbonnières prend le nom de Charbonnières-les-Bains.

Malgré la cessation de l'exploitation de la source dite Marsonnat qui avait justifié cette appellation, aucune disposition juridique n'oblige la commune à rayer la mention « les-Bains ».

Alors que Charbonnières développait son activité thermale, une autre commune connaissait un début de prospérité grâce à une source d'eau également ferrugineuse : Orléanas-les-Eaux dont le qualificatif « les-Eaux », pourtant ancien, a disparu depuis.

Or, on constate que d'autres villes connaissent actuellement une tentative de renaissance après plusieurs décennies de sommeil. C'est notamment le cas de Sail-les-Bains, station thermale de la Loire qui a eu son heure de gloire au XIXe siècle. Christophe Marguin, célèbre restaurateur et président



des Toques Blanches Lyonnaises, entend relancer cette ressource minérale comme eau rare destinée aux restaurants haut de gamme et épicerie fines.

Pourrait-on rêver à une future résurrection de l'exploitation de l'eau de Charbonnières-les-Bains ?

Ces dernières années, des créateurs de crèmes de beauté ont manifesté de l'intérêt pour l'utilisation de son eau mais sans aboutir. Peut-être était-ce pour bénéficier de l'image qu'évoque son prestigieux passé historique, et s'en approprier le renom ?

En attendant, nous ne pouvons qu'approuver la commune de conserver ce qui constitue une part de son ADN.

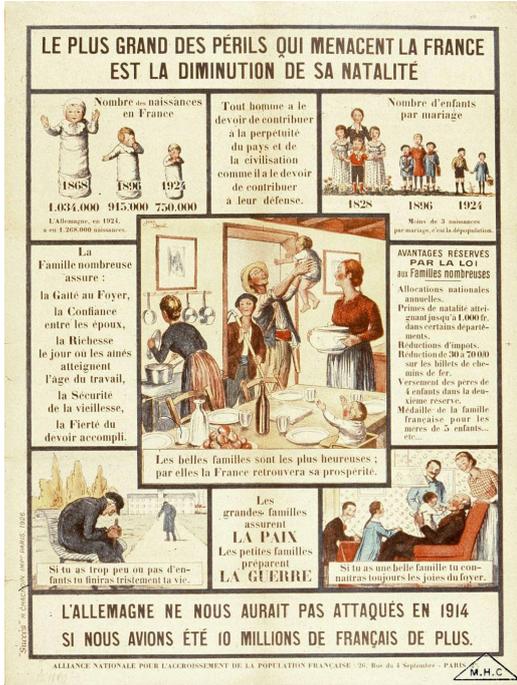


6 - Environ 40.000 euros



Quand nos élus s'inquiétaient pour la dépopulation de la France

La guerre de 1914-1918 (1,7 million de morts militaires et civils) et la grippe espagnole en 1918-1919 ont eu pour conséquence de réduire considérablement la population française qui diminua de 2 960 000 habitants, passant de 41 630 000 en 1914 à 38 670 000 habitants en 1918.



Après la Grande Guerre, le débat sur la dépopulation de la France fait rage. Des associations prônent une natalité plus dynamique afin de *fortifier la nation* face à l'Allemagne. Des organisations nées dans les milieux catholiques luttent contre tout ce qui nuit au développement de la famille : prostitution, contraception, avortement... La loi de 1920 interdit toute propagande en faveur de la contraception. Parmi les premières mesures prises pour enrayer cette tendance, le gouvernement applique le quotient familial à l'impôt sur le revenu en 1914. Les allocations familiales ne seront créées qu'en 1932.

La rivalité avec l'Allemagne crée un important *courant populationniste*, plus favorable à la natalité qu'à l'immigration, sauf après l'hécatombe de 1914-1918, quand l'idée se répand d'accueillir des populations « assimilables » pour combler les brèches de la pyramide des âges.

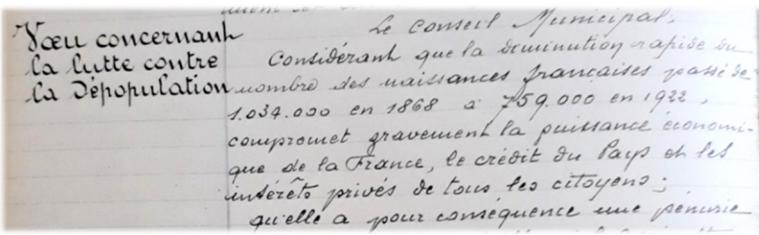
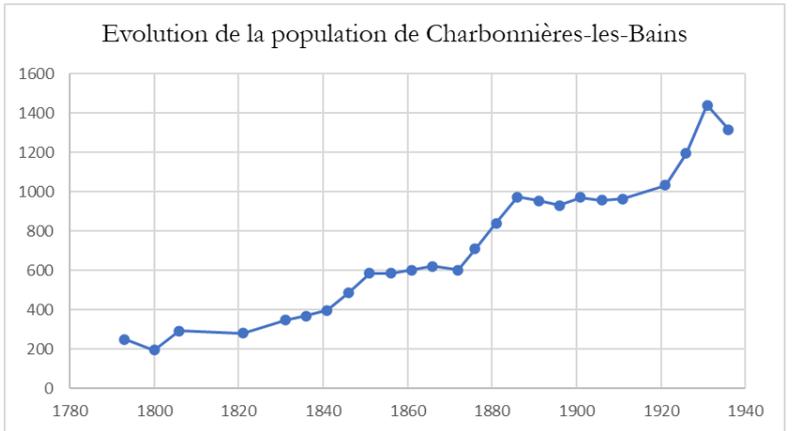
Entre perte de population et faiblesse du taux de natalité, les risques sont en effet nombreux : à terme un manque de bras pour l'industrie et l'agriculture et la mise en danger de la paix par comparaison entre les deux belligérants.

← Affiche de 1926

Contrairement à la tendance nationale, selon les statistiques ci-dessous, la population charbonnoise connaît une certaine stabilité.

Alors que Charbonnières-les-Bains n'a pas été un champ de bataille, la perte de ses 25 soldats Morts pour la France et ses nombreux blessés, ont entretenu dans les foyers charbonnois un sentiment de crainte pour l'avenir. (voir *La Grande Guerre 1914-1918 racontée par des Charbonnois* publié par notre association).

Solidaire de cette inquiétude quant à la faiblesse des naissances en France, comme tant d'autres villes et villages, le Conseil municipal de Charbonnières-les-Bains, présidé par Alexis Brevet, s'associe à la campagne nationale d'encouragement de la natalité par une délibération du 17 février 1924 :



« Emet le vœu : Que les représentants du département du Rhône, sénateurs et députés mettent au premier rang de leurs préoccupations la lutte contre la diminution de la natalité ; qu'ils s'efforcent d'améliorer à tout point de vue la situation morale et matérielle des familles nombreuses insuffisamment protégées par notre législation actuelle et qu'ils soutiennent l'adoption d'un mode de suffrage permettant la juste représentation au Parlement des foyers largement peuplés ».

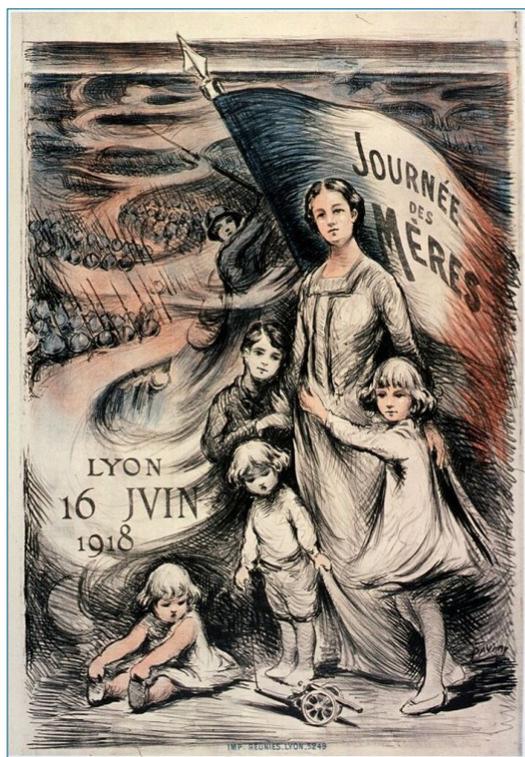
Michel Calard



Ferdinand-Antoine Lacroix de Laval à l'initiative de la Journée des Mères



Nos recherches, pour notre prochaine publication, *Le Domaine de Lacroix-Laval entre Histoire et Avenir*, nous ont amenés à découvrir dans le livre *De Marcy-le-Loup à Marcy-l'Étoile, histoire d'un village et son château* par Jean Gargi (1990) que le dernier membre de la famille Lacroix de Laval, Ferdinand-Antoine, est à l'initiative de la Fête des Mères :



« 1918. Depuis bientôt quatre ans, la guerre étend son voile de tristesses et de deuils sur le sol de la patrie. Depuis trop longtemps déjà, combien de fils, combien de pères, combien d'époux a-t-elle dévorés ? Et les femmes, traditionnellement gardiennes du foyer, ont pris le chemin des champs ou celui de l'usine pour y remplacer les absents. C'est dans cette situation que la ville de Lyon va célébrer le 16 juin, la première en France, la Journée des Mères.

L'homme qui se trouve à l'origine de cette célébration est le colonel en retraite Antoine Lacroix de Laval. Il a su s'entourer d'un comité efficace qui compte en son sein A. Bastet, président de la Ligue des familles nombreuses, et Auguste Isaac, président de La plus Grande Famille[...] »



baptisé, selon notre suggestion, *Maly*, du troisième prénom de l'épouse de Ferdinand de Lacroix Laval.

LA JOURNÉE DES MÈRES A LYON

S'inspirant de l'exemple donné par nos alliés américains qui, depuis quatre ans, fêtent le *Mother's day*, la ville de Lyon a eu le 16 juin dernier sa *Journée des mères*. Due à l'initiative du lieutenant-colonel en retraite de La Croix-Laval et organisée avec le patronage d'honneur du cardinal-archevêque de Lyon, sous les auspices d'un Comité qui avait pour présidents d'honneur le préfet du Rhône, le président du Conseil général, le gouverneur militaire, le maire de Lyon et M. Auguste Isaac, cette manifestation en faveur de la famille a pleinement réussi. Elle se proposait de déterminer un mouvement d'opinion en l'honneur des mères et de recueillir des ressources au profit de l'enfance ; ce double dessein a été rempli. D'une part, il a été recueilli plus de 60,000 francs ; d'autre part, des assistances imposantes ont assisté soit à la cérémonie religieuse présidée par le cardinal Maurin, soit aux séances de cinématographie, où des films patriotiques étaient commentés, soit à la distribution des récompenses décernées sur l'initiative de « La plus Grande Famille ». Plus de 12,000 francs de prix ont été répartis entre une centaine de mères, et cinq prix de 500 francs ont été attribués à des mères d'au moins cinq enfants et qui en attendaient prochainement un autre. Il n'est pas sans intérêt de constater que ce concours avait suscité 409 candidates, mères de 2,871 enfants vivants, et que les 30 premières en représentaient 311. Le Comité lyonnais s'est montré bien inspiré en se préoccupant de l'aggravation de charges que constitue pour les familles la venue d'un enfant ; la gêne qu'entraîne une nouvelle naissance est une des causes de diminution de la natalité. L'attribution d'une somme de 500 francs atténuée notablement cette gêne, et Lyon donne à cet égard un exemple qui mérite d'être suivi et qui le sera. C'est ce qu'écrivait M. Etienne Lamy au colonel de La Croix-Laval : « Le *Jour des mères* n'est pas une tentative locale sans lendemain, c'est une institution française qui se fonde. Et demain ne se compteront plus les cités imitatrices qui célébreront elles aussi la solidarité du foyer et de la race. »



L'heure légale en 1900

Le compte-rendu de la séance du Conseil municipal de Charbonnières-les-Bains du 20 mai 1900 précise qu'elle a débuté à 2 heures du soir (*heure légale*).

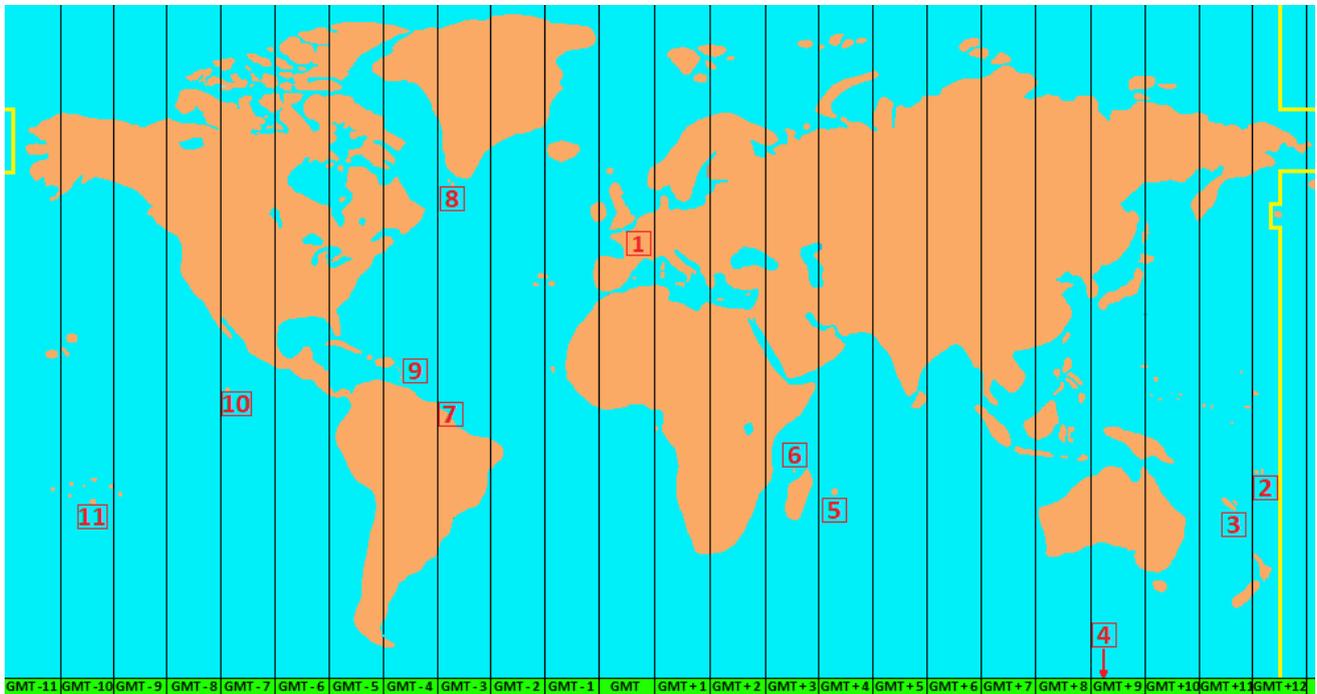
Les montres et horloges ayant des cadrans divisés en 12 heures, à l'époque, l'expression 2 heures du soir était encore couramment utilisée par les administrations. Aujourd'hui, en France et dans la majorité des pays, les états anglo-saxons constituant l'essentiel de l'exception à la règle, il est d'usage d'écrire 14 heures, même s'il est encore habituel, à l'oral, de dire : 2 heures de l'après-midi.



L'annotation entre parenthèses *heure légale* attire d'emblée l'attention. De fait, à partir du 14 mars 1891, une heure officielle pour l'ensemble de la France est devenue obligatoire mais l'heure solaire locale continuait à être utilisée par la majorité de la population. Lorsqu'il était midi à Lyon, l'heure de Paris indiquait approximativement 11h51 et celle de Brest 11h23. Pour les compagnies ferroviaires, cette situation rendait impossible l'établissement d'horaires cohérents. Les Français se sont peu à peu adaptés à cette uniformisation mais, en 1911, un nouveau changement intervient. La France qui avait résisté à l'adoption du système international de temps dit universel, c'est-à-dire d'une heure correspondant à l'heure solaire relevé à l'Observatoire royal de Greenwich, près de Londres, se trouve contrainte de se rallier au système GMT (Greenwich Mean Time). Aujourd'hui, l'heure officielle de la France est l'heure GMT, dite UTC (Universal Time Coordinated), + 1 en hiver et + 2 en été.

Avec mauvaise grâce, la France s'est soumise en 1911 à l'heure anglaise, puis en 1940 à celle imposée par les autorités nazies dans la zone occupée. Dans la zone dite libre, l'heure allemande est adoptée en février 1941 afin d'assurer une unité dans l'ensemble du territoire métropolitain. Jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, la France applique les règles allemandes qui fixent une heure d'été (GMT + 2) et une heure d'hiver (GMT +1). En 1945, la France renonce à l'heure d'été allemande pour adopter en permanence l'heure d'hiver allemande. Depuis 1976, la France a réadopté l'heure d'été. Cette règle, devenue européenne, est critiquée par certains mais un retour au système antérieur ne semble pas susceptible d'intervenir à brève échéance.

Jadis, *le soleil ne se couche jamais sur l'Empire britannique* disait-on. Aujourd'hui, le pays qui accumule le plus grand nombre de fuseaux horaires n'est pas le Royaume-Uni mais la France avec ses territoires d'Outre-mer. Elle en compte 13 en hiver et même 14 en été, dont 3 en Polynésie française et 3 dans les Terres australes et antarctiques françaises. La Russie et les États-Unis en dénombrent 11, le Royaume-Uni, 9, l'Australie, 8 et le Canada, 6. Bien que la Chine ait une superficie proche de celles des États-Unis et du Canada, elle affiche une heure unique sur l'ensemble de son territoire.



En hiver, lorsqu'il est midi en France métropolitaine, l'horloge marque : 24 h (ou 0 heure de la nuit) à Wallis et Futuna (2), 23 h en Nouvelle Calédonie (3), 22 h en Terre-Adélie (4), 16 h à la Réunion (5), 15 h à Mayotte (6), 9 h en Guyane (7) et à Saint Pierre et Miquelon (8), 8 h dans les Antilles françaises (9), 4 h sur l'Île Clipperton (10), 1 h en Polynésie française (11).

Au même moment, les montres des militaires et scientifiques basés dans les Terres australes françaises affichent 16 h aux Îles Kerguelen et 15 h aux Îles Crozet. En Polynésie française, à l'est de Papeete, il est 2 h pour les rares habitants des Îles Gambier et 1 h et demie pour ceux de l'archipel des Marquises, où vécurent, entre autres, Paul Gauguin et Jacques Brel.

Robert Roux



Regards sur le Christianisme à Lyon

6 avril : visite de l'Espace Culturel du Christianisme à Lyon



27 avril - Sur les toits de la basilique de Fourvière.

Une superbe « Visite Insolite » menée de main de maître par notre ami Vincent Plantevin, guide bénévole de la Fondation de Fourvière.



27 avril - Conférence sur Pauline Jaricot.

Pour finir le cycle sur le christianisme à Lyon, Colette Tempère, du GRH de Tassin, nous a instruits sur cette Lyonnaise peu connue avant sa récente béatification.

Samedi 13 mai - 4^e Printemps des cimetières.

Le ciel, contrairement aux années précédentes, fut peu clément pour la dizaine de courageux venus écouter les commentaires de Patrick Chanay pour cette quatrième édition du Printemps des cimetières à Charbonnières. Rendez-vous l'an prochain !

Dimanche 14 mai : Marche du Printemps.

Sept communes, parmi lesquelles Charbonnières, organisent tour à tour cette randonnée.

Ce printemps, le départ se déroulait dans notre commune et la Municipalité en avait confié l'organisation à AVF. 150 marcheurs se sont élancés, malgré la pluie, sur les trois parcours. Le GRH était présent pour faire la promotion de l'histoire de notre village.





- **Samedi 1^{er} juillet** - Participation à la course des caisses à savon organisée par AVF- Esplanade Cadichon.
De 10h à 19h, venez encourager nos deux représentants dans la catégorie Caisses Folkloriques, le Nithard et la Marsonnat Mobile.
- **Du 17 juillet au 31 août** - **Exposition** en vitrine Salle Entr'vues : « 1, 2, 4 roues à Charbonnières autrefois ».
- **Fermeture de nos locaux** à l'initiative de la Municipalité du 1^{er} au 15 août.
- **Samedi 9 septembre** - **Forum des Associations** de 9h à 13h.
- **Judi 14 septembre** - À la découverte de deux villages médiévaux : Chatillon d'Azergues et Charnay (fiche d'inscription ci jointe).
- Réservez dès maintenant la date du **jedi 19 octobre** - Sortie à Vanosc : le **Musée du charonnage au car** et le **château de la Rivoire**.



DONS ET ACQUISITIONS



Nous adressons nos remerciements aux personnes qui offrent des objets témoins du passé de notre commune.

◀ Plaque d'impression plomb sur bois. Il s'agit d'une matrice d'impression pour une publicité du Casino de Charbonnières et de ses lieux de restauration (l'image a été inversée pour permettre la lecture).

Don de M. Berna.



Merci à Monsieur et Madame Magne de nous permettre d'animer une des fenêtres de leur villa avec les documents et objets de notre collection. Touristes et curieux apprécient ce clin d'œil sur l'histoire de notre commune avec l'affiche du dernier Charbo ➤



◀ Chopes de bière aux couleurs de Bad-Abbach éditées à l'occasion du 20^e anniversaire du jumelage en 1998.

Don de la famille d'Yves Damart



Albums de photos des l'Association des Veuves civiles.
Don de Marie-Thérèse Baillon ancienne présidente. ➤



NÉCROLOGIE



Nous avons la tristesse d'apprendre la disparition de notre adhérente Roberte Paulmaz, épouse de Claude Paulmaz, musicien qui fit les belles heures du Casino après la guerre et du Jazz New Orleans lyonnais (voir Gazette N° 40 et 41 hors-série). À sa famille nous présentons nos sincères condoléances.

charbonnieres.histoire@gmail.com

Michel CALARD : 07 81 05 72 91
 Françoise COZETTE : 06 52 67 55 15
 Monique COMMAROND : 06 71 70 82 57
 Jean DARNAND : 06 32.49.62.38
 Permanences les lundis de 10 h 30 à 12 h et vendredis de 10 h à 12 h - Square les Érables.

Charbonnieres hier à aujourd'hui
www.charbonnieres-histoire.fr

Soutenez nos actions en adhérent.

Cotisation au 1^{er} janvier : Individuelle 20 €, Couple 25 €, 1 € pour les moins de 25 ans, Bien-faiteurs et Commerçants à partir de 50 € (avec reçu), **Abonnement Gazette seule 10 € + 4 € si envoi postal.**

Crédits photos pour cette gazette :

André Chaboud, Michel Calard, Robert Roux, Pierre Paday, Vincent Plantervin, Le Progrès, AVF, CHA-GRH, B.M.L.

Comité de rédaction :

M. Calard, R. Roux, R. Jalonin, G. Cros, V. Plantervin, L. Thibinair, M.H. Cornillon



Charbonnières-les-Bains d'Hier à Aujourd'hui - Groupe de Recherches Historiques - Siège : Square les Érables - 69260 Charbonnières-les-Bains

